



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 1^{er} décembre 2017 à 20 h 30

Le premier décembre deux mil dix-sept, huit membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, David Rogier, Maurice Monge, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, Josiane Delabre, Marie-Hélène Caron-Parte et Aurélie Lefèvre.

Etaient absents : M^{mes} Delphine Fettke, Séverine Bordeau, MM. Michel Pariselli, Ludovic Piridjanians, Christophe Aubry, Joël Hersan et Rémi Kaiser.

Pouvoirs : M^{me} Bordeau à M^{me} Degenne, M. Kaiser à M. Monge, M. Aubry à M^{me} Bouychou.

Madame Josiane Delabre est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Contrat de location d'un photocopieur pour la Mairie

Etant donné que le contrat de location et de maintenance du photocopieur actuel de marque TOSHIBA arrive à terme, le **Conseil Municipal délibère et vote pour renouveler** ce matériel.

Après étude, la Société TOSHIBA installera, courant Janvier 2018, un matériel plus performant et mieux adapté, notamment, pour la dématérialisation des documents.

Le coût de la location - pour 5 ans + 1 trimestre - est fixé à 402 €HT

Le coût copie (N/B) est fixé à 0,0045 €HT - revalorisé chaque année

Le coût copie (couleur) est fixé à 0,045 €HT - revalorisé chaque année.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents afférents à cette installation.

11 conseillers sont « Pour »

II / Achat d'une tondeuse et décision modificative

La tondeuse actuelle étant hors service et le coût des réparations est estimé à 2 076,25 €HT.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour acheter** une tondeuse ISEKI chez les Etablissements FLEURY pour la somme de 2 010,59 €HT.

Pour cet achat, le **Conseil Municipal délibère et vote pour transférer** la somme de 2 500 € du compte 2183 - opération 179 - matériel informatique - afin d'approvisionner le compte 2158 - opération 181 - matériel d'outillage.

11 conseillers sont « Pour »

III / Installation d'une chaudière au Stade et décision modificative

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour faire installer** une chaudière au Stade par l'entreprise AJR2E de Jouy sous Thelle pour la somme de 4 807,75 €HT.

Pour cet investissement, le **Conseil Municipal délibère et vote pour transférer** la somme de 6 000 € du compte 21311 - opération 189 - réhabilitation de la Mairie - afin d'approvisionner le compte 2135 - opération 193 - aménagement des constructions.

11 conseillers sont « Pour »

IV / Attribution des lots et délégation donnée au Maire pour le marché de réhabilitation de la future mairie

Lots 1 - 3 - 4 - 6 - 7 - 8 et 9

Selon les négociations et rapports d'analyses des offres, le **Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces du marché attribué pour le :
 - Lot 1 : LCD CONCEPT, pour un montant de 165 905,08 €HT avec PSE « nouveaux murets, piliers et chaperons (en limite sur rue) » ;
 - Lot 3 : DAUPHIN, pour un montant de 38 822,29 €HT ;
 - Lot 4 : DAUPHIN, pour un montant de 21 171,92 €HT
 - Lot 6 : DAUVILLE, pour un montant de 18 400,00 €HT
 - Lot 7 : VIGREUX, pour un montant de 60 047,40 €HT
 - Lot 8 : MELGET, pour un montant de 23 074,90 €HT
 - Lot 9 : VADIER, pour un montant de 18 268,98 €HT

- **Donne** délégation au Maire pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

9 conseillers sont « Pour »

2 conseillers s'abstiennent - M. MONGE et M^{me} LEFEVRE Aurélie

V / Demande de subvention pour la réhabilitation de la future mairie - réactualisation du plan de financement

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter** une aide financière pour la réhabilitation de la Future Mairie avec l'ouverture d'une Maison de Service au Public (MSAP) en fonction du **coût des travaux et honoraires** qui sont fixés à la somme de **416 717 €HT** en fonction de l'attribution des lots.

Le plan de financement est le suivant :

- Réserve parlementaire de Madame CAYEUX, ancien sénateur, pour un montant de 7 000 €
- Conseil Régional des Hauts de France pour un montant de 27 000 € (sur une dépense subventionnable de 100 000 €HT)
- Etat pour un montant de 60 000 € (sur une dépense subventionnable de 150 000 €HT)
- Conseil Départemental de l'Oise pour un montant de 191 820 €

Soit un total de 285 820 € d'aide financière

Reste à charge de la Commune la somme de 130 897 €HT

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de déposer les dossiers et pièces complémentaires demandées par les organismes.

9 conseillers sont « Pour »

2 conseillers s'abstiennent - M. MONGE et M^{me} LEFEVRE Aurélie

VI / Régie diverse - modification

En date du 7 octobre 2016, le **Conseil Municipal délibérait pour** créer une Régie Diverse.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour modifier** cette régie et indique pour rappel qu'il est autorisé les encaisses suivantes :

- Les dons
- Les locations de salle et de matériel (en fonction des tarifs en vigueur selon délibération)
- Les remboursements divers
- Les photocopies (uniquement en noir et blanc) :
 - Format A4 au prix unitaire de 0,30 €
 - Format A3 au prix unitaire de 0,60 €
- Les échéances relatives au séjour scolaire

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de faire un avenant à l'acte constitutif de cette régie diverse.

11 conseillers sont « Pour »

La séance est levée 21 h 30

Le 04 décembre 2017

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

ARBRE DE NOËL

La Municipalité vous convie au spectacle de l'Arbre de Noël le dimanche 17 décembre 2017 à 14 heures à la salle socio-culturelle. Voir détail dans l'affiche ci-jointe.

FERMETURE DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée du 23 décembre 2017 au 02 janvier 2018 inclus.

Ouverture exceptionnelle le Samedi 30 décembre 2017 de 11 h à 12 heures uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous êtes nouveaux arrivants à Jouy sous Thelle, vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales, vous devez vous présenter en Mairie avant le 31 décembre 2017 - aux heures d'ouverture de la Mairie - muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Ouverture exceptionnelle le samedi 30 décembre 2017 de 11 h à 12 heures.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Il est rappelé que l'entretien des espaces verts (devant son habitation) est à charge des habitants.

Afin de respecter le voisinage, la tranquillité de chacun, il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser les engins de jardinage à moteur tels que **tondeuses, tronçonneuses** ... en dehors des jours et horaires ci-dessous :

Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,

Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.

Il est également rappelé que **l'élimination des déchets par le feu est strictement interdit**, par arrêté du Maire en date du 08 juin 2011.

TRANQUILLITE VACANCES

La Gendarmerie vous conseille de partir en vacances en toute tranquillité à tous moment de l'année.

Vous pouvez remplir une attestation, que vous trouverez sur le site de la Commune ou à la demande en Mairie, et la déposer en Gendarmerie d'Auneuil.

Pensez également à signaler en Mairie vos dates d'absence afin que les Voisins Vigilants puissent surveiller votre domicile.

PERMANENCE JURIDIQUE

Le Tribunal de Grande Instance de Beauvais a organisé le Samedi 18 novembre 2017 une permanence juridique en Mairie de Jouy sous Thelle. Cette opération sera peut-être reconduite ultérieurement.

Les personnes qui n'ont pas pu venir peuvent se mettre en rapport avec Maître Thierry BERTHAUD - Avocat au barreau de Beauvais - 16 rue Louis Graves à Beauvais - ☎ 03 44 06 08 40 - courriel : scp.slb@wanadoo.fr

PERMIS DE CONDUIRE ET CERTIFICATS D'IMMATRICULATION

La Préfecture de l'Oise informe des nouvelles dispositions relatives à la délivrance des permis de conduire et certificats d'immatriculation.

A compter du 03 novembre 2017, la fabrication des **permis de conduire et cartes grises** cessera définitivement en Préfecture et sous-préfecture ; ces pièces seront **délivrées par voie dématérialisée** (par internet).

Désormais, vous pouvez obtenir ces documents sur le site sécurisé : <https://ants.gouv.fr>

Un **serveur vocal interactif** destiné à renseigner sur ces dispositifs est également mis en place, vous pouvez appeler ce numéro national et unique : **34 00**

SEL DE DENEIGEMENT

En période hivernale, vous êtes priés de balayer, de dégager la neige et verglas de votre devanture.

La Mairie met à votre disposition du sel de déneigement.

Veuillez-vous munir d'un seau pour le récupérer en Mairie durant les permanences.

GROUPEMENT D'ACHAT DE FIOUL DOMESTIQUE

Monsieur Daniel Lommer, gérant bénévole du Groupement d'Achat Fioul Domestique de notre Commune, vous informe que la **prochaine livraison groupée est prévue pour le mercredi 20 décembre 2017**, sachant que la suivante aura lieu le mercredi 21 mars 2018.

Les habitants en seront informés plus précisément, par voie d'affichage (Mairie et Commerces) ainsi que sur le site Internet de la Commune www.jouysousthelle.fr.

Les **bons de commandes** sont disponibles en Mairie et sur le site Internet. Ils devront être **déposés en Mairie au plus tard le samedi 16 décembre 2017 à midi**.

Merci de bien vouloir les **REEMPLIR COMPLETS** (trop d'oublis !) et **LISIBLES**.

NOUVEAU :

DMS nous informe que pour une adhésion **GRATUITE** au "PACK SERVICE PLUS", qui vous sera proposée par le livreur, permettra de pouvoir bénéficier d'offres supplémentaires :

Ainsi le règlement en 3 fois par Carte Bancaire deviendra **GRATUIT** (précédemment facturé 9 €).

Entre-autres les clients adhérents pourront bénéficier :

- des alertes pour éviter la panne de fioul,
- des informations sur la fluctuation du marché,
- des SMS pour connaître le créneau de livraison,
- une réactivité assurée en cas de panne de fioul.

Un dépliant d'information vous est proposé sur le site Internet de la Commune.

Les clients adhérents qui communiquent un numéro de téléphone portable seront avisés par SMS de la plage horaire de leur livraison.

Les commandes tardives ne pourront pas être honorées.

A vos agendas...